

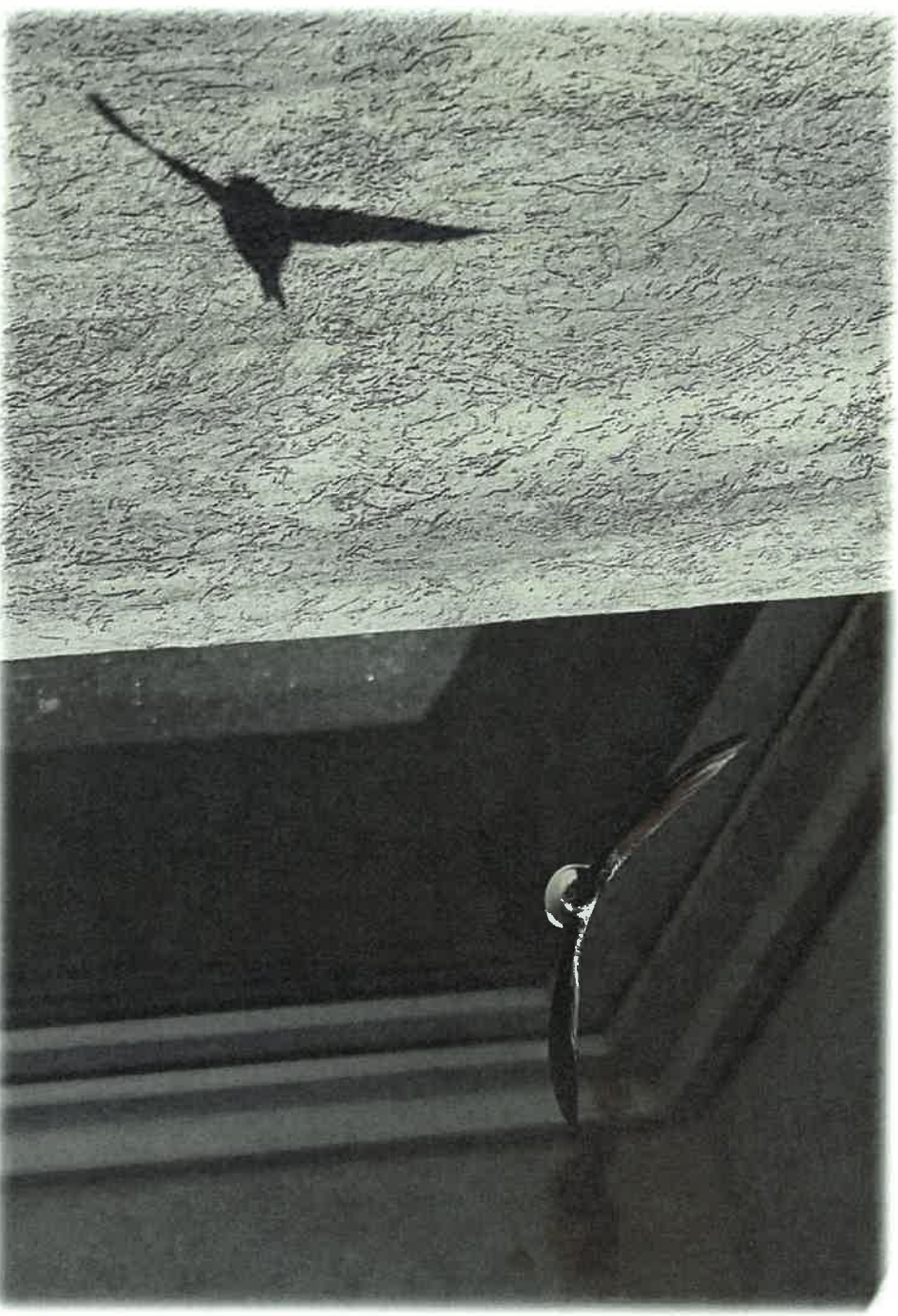


**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
BRETAGNE

## Dossier de demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement **EX-EHPAD de GUILLIERS (56)**



**BRETAGNE SUD HABITAT**



LPO Bretagne  
Rue du Maréchal Leclerc • 56 500 Locminé  
[bretagne@lpo.fr](mailto:bretagne@lpo.fr)  
<http://bretagne.lpo.fr>

28 septembre 2020

## Contenu

Contexte .....	3
Justification de l'intérêt public majeur .....	3
Etat actuel .....	5
Avifaune.....	5
Autres faunes .....	7
Hirondelle de fenêtre .....	8
Résultats des comptages de l'ex-EHPAD .....	8
Résultats des comptages dans la ville de Guilliers .....	11
Contexte .....	13
Mesures ERC.....	14
Effets avant mesures .....	14
Mesures d'évitement et réduction .....	14
Mesures compensatoires .....	15
Mesures d'accompagnement.....	18
Conclusion .....	19
Annexe 1.....	22
Annexe 2.....	23

## Contexte

La LPO Bretagne a été contactée en mars 2020 par Bretagne Sud Habitat concernant destruction à venir de l'ex-EHPAD de Guilliers, route de Josselin. Ce bâtiment abrite une colonie d'Hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*). Le chargé d'études de la LPO Bretagne, Corentin Morvan, s'est donc rendu sur le site le 26 mai 2020 afin de faire un diagnostic « biodiversité » du bâtiment.

## Justification de l'intérêt public majeur

Le projet de démolition de l'EHPAD intervient suite à de nombreuses années de service (bâtiment construit en 1970) et ne pouvant plus être habilité afin d'en assurer l'usage fonctionnel. Un nouvel EHPAD a donc été construit. Depuis, le bâtiment est abandonné et est devenu insalubre voir même dangereux. On notera également le squat du bâtiment ainsi que le vol de divers objet (câble, cuivre, etc). De plus, certaines parties du bâtiment contiennent de l'amiante.

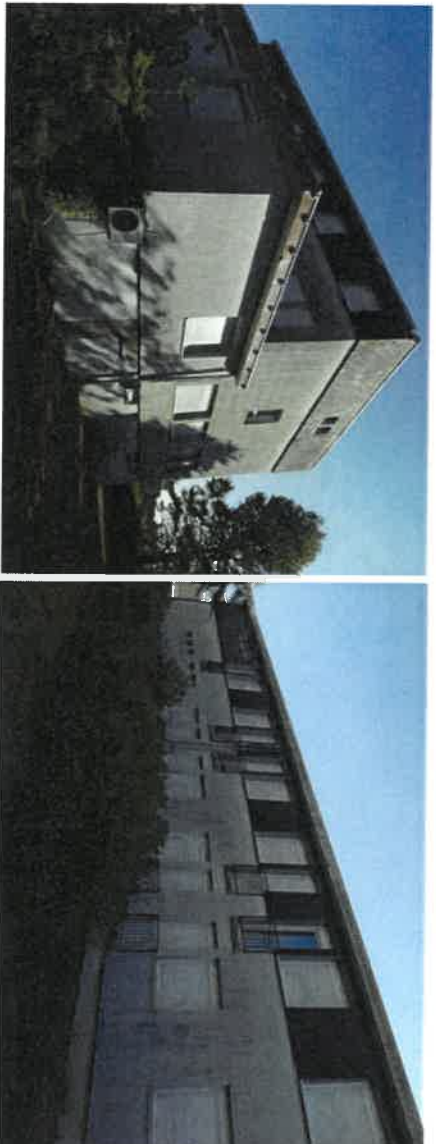
Bretagne Sud Habitat a cherché un nouveau gestionnaire pour utiliser d'une autre manière l'emplacement actuel de l'ex-EHPAD. Cependant, la reconversion de cette structure n'a pas abouti, malgré les démarches effectuées auprès de la mairie.

Du fait de ces problèmes d'insécurité, sur lesquels BSH serait mis en cause pénalement si un accident arrivait dans son bâtiment, seule la solution de démolition a donc pu être retenue. Le foncier ainsi récupéré constituera une réserve foncière pour de futurs projets d'aménagement.

Le permis de démolir a été approuvé (voir annexe).

**Les travaux rentrent donc bien dans la justification de l'intérêt public majeur en tant que protection de la sécurité publique**

Expertise naturaliste avant démolition de l'ex-EHPAD de GUILLIERS (56) par la LPO Bretagne



Ex-EHPAD de Guilliers



Plan de masse

## Etat actuel

### Avifaune

Lors de notre visite, nous avons constaté la présence de plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs dans le bâtiment. Ainsi, on notera la nidification certaine de l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), du Moineau domestique (*Passer domesticus*) et de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*).

Plusieurs autres espèces d'oiseaux ont été observées à proximité du bâtiment mais n'y sont pas nicheurs. A noter la présence importante de Martinets noirs, mais qui après les recherches ne semblent pas nicher dans le bâtiment de l'ex-EHPAD. Il doit s'agir d'individus nichant dans la ville de Guilliers. De plus, un Rougequeue noir mâle a été contacté chanteur, cette espèce a également pour habitude de nicher dans les bâtiments, cependant aucun site de nidification de cette espèce n'a été repéré. Ci-dessous le tableau des statuts de ces espèces.

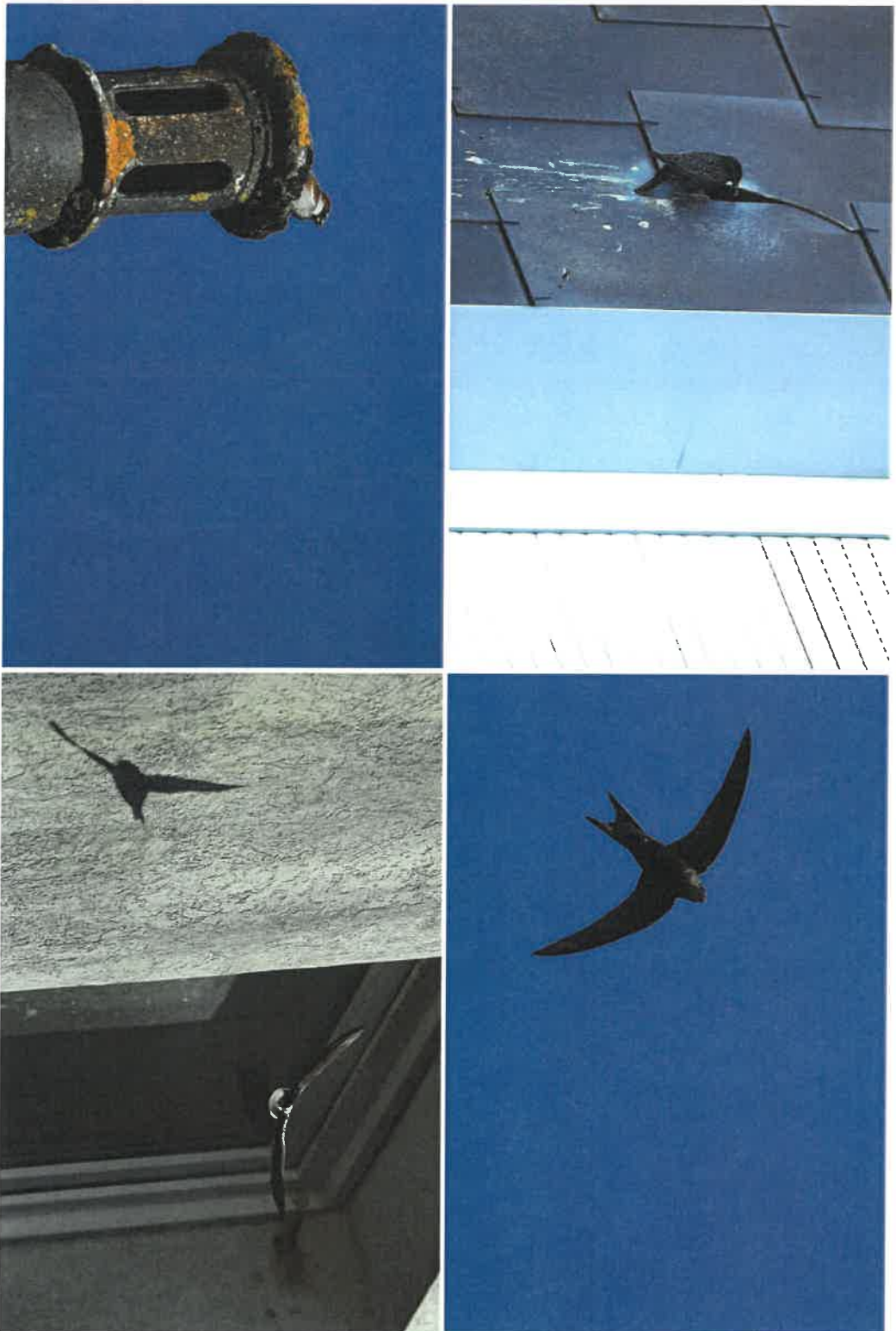
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge Europe (2015)	Liste rouge France Nicheur (2016)	Liste rouge Bretagne Nicheur (2015)	Directive Oiseaux (2009)	Espèce protégée (2009)
Hirondelle de fenêtre	<i>Hirundo rustica</i>	LC	NT	LC	-	art. 3
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	LC	LC	LC	-	art. 3
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linné, 1758	LC	LC	-	OIII	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	LC	LC	LC	-	art. 3

Légende :

Listes rouges :	Directive "Oiseaux" (n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages) :	Espèce protégée
RE : Disparue en métropole		
CR : En danger critique		
EN : En danger		Art. 3 : Espèce protégée par l'arrêté du 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
VU : Vulnérable	OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS)	
NT : Quasi menacée	OII = Espèces pouvant être chassées.	
LC : Préoccupation mineure	OIII = Espèces pouvant être commercialisées.	
DD : Données insuffisantes		
NA : Non applicable		

**Seule l'Hirondelle de fenêtre a un statut défavorable, elle est en effet considérée comme quasi-menacée sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.**

Expertise naturaliste avant démolition de l'ex-EHPAD de GUILLIERS (56) par la LPO Bretagne



**Etourneau sansonnet nichant sur la façade Sud-Ouest, Martinet noir en vol au-dessus de l'ex-EHPAD, Moineau domestique chanteur sur la cheminée et Hirondelle de fenêtre construisant un nid sur la façade Sud**

### Autres faunes

Des recherches ont été effectuées à l'intérieur du bâtiment, principalement afin de détecter la présence de chiroptères (chauves-souris). Toutes les pièces ont été inspectées minutieusement.

Les étages sont peu favorables à la présence de chauves-souris, du fait notamment de la lumière importante en journée. Par contre, le sous-sol est, quant à lui, sombre et humide et pourrait donc potentiellement abriter des chauves-souris.

L'inspection s'est déroulée à l'aide de lampe torche et d'un détecteur ultrason afin de contacter d'éventuelle chauves-souris. Aucune espèce n'a été recensée et aucun indice prouvant la présence de chiroptères n'a été relevé (guano, restes de repas, etc).

On notera la présence d'un rhopalocère (papillon de jour) avec l'observation d'un cadavre de Paon-du-jour. Il a été trouvé au sous-sol, l'espèce hibernant dans des bâtiments, grottes, etc, il n'est donc pas étonnant de le retrouver ici.



Inspection du sous-sol ainsi que des étages et cadavre de Paon-du-jour

## **Hirondelle de fenêtre**

### **Résultats des comptages de l'ex-EHPAD**

Au total se sont donc 3 nids d'Hirondelles de fenêtre qui ont été observés sur le bâtiment. Ces 3 nids étaient en activité lors de la visite mais l'on retrouve en tout 16 traces d'anciens nids.

Les nids sont construits exclusivement dans l'encadrement supérieur des fenêtres du premier étage. On retrouve cependant des traces d'anciens nids au niveau du rez-de-chaussée. Deux des nids sont situés sur la façade Nord-Est et un nid sur la façade Sud.

Il s'agit donc d'une colonie plutôt modeste, cependant les traces d'anciens nids laissent suggérer une occupation plus importante les années passées.

Ci-dessous la photo du bâtiment de l'ex-EHPAD avec les 3 nids occupés.







Plan de masse avec les nids occupés en rouge

## Résultats des comptages dans la ville de Guilliers

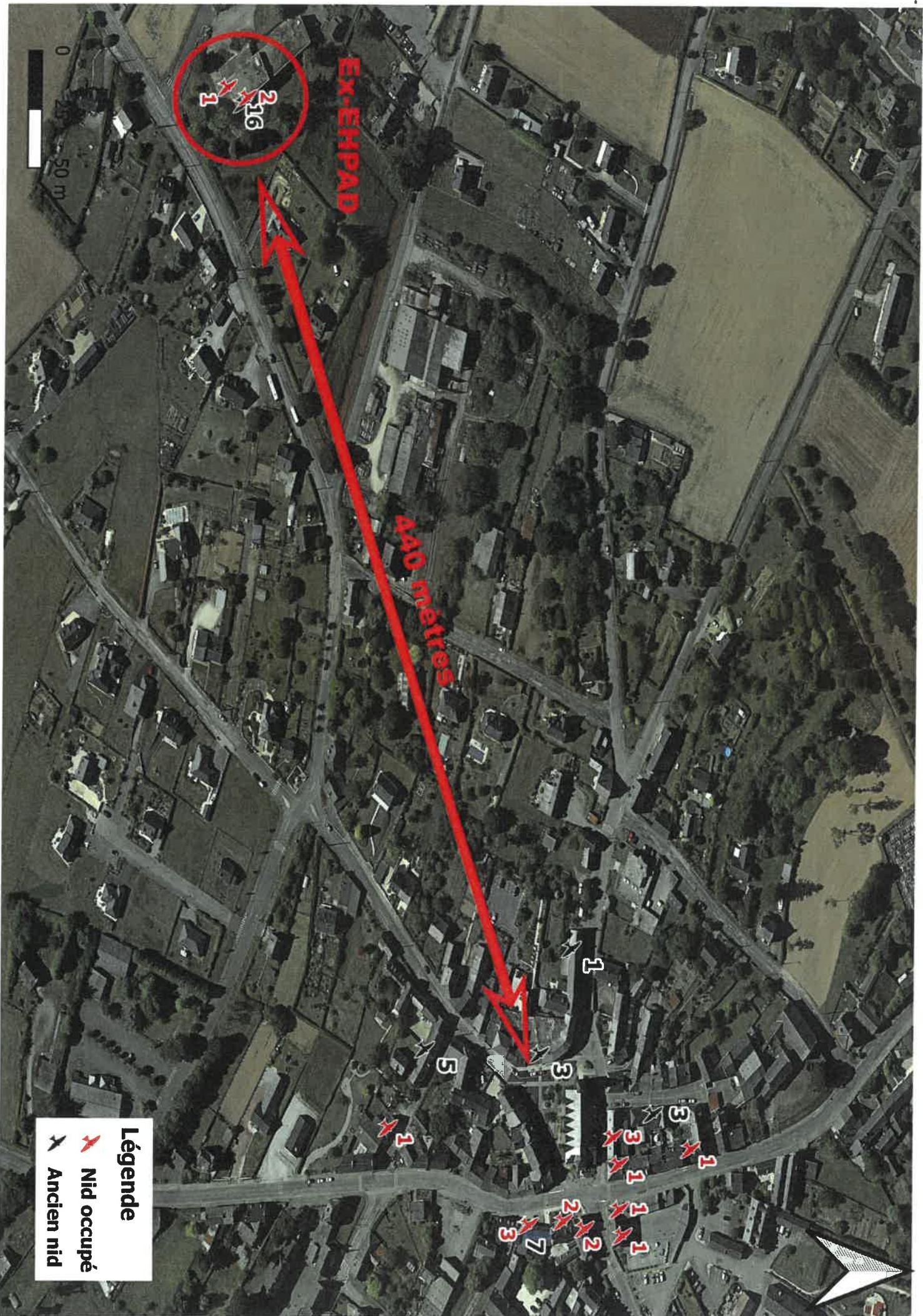
Afin d'estimer l'importance pour le secteur de la colonie d'Hirondelles de fenêtre occupant l'ex-EHPAD, l'inventaire des nids a été réalisé dans l'ensemble du bourg de Guilliers, situé à quelques centaines de mètres à l'Est.

Ainsi, se sont 15 nids occupés qui ont été observés et 19 anciens nids. La densité la plus forte se trouvant au niveau de la mairie et de l'école.



Photos de quelques nids observés dans le bourg de Guilliers

Ci-dessous la carte de localisation des nids répertoriés dans le bourg de Guilliers.



EX-EHPAD

440 mètres

**Légende**  
⚡ Nid occupé  
⚡ X Ancien nid

2  
16  
1

0  
25  
50 m

1

5

1

3

3

3

1

1

1

1

1

2

2

3

7



## Contexte

Parmi les cinq espèces d'hirondelles présentes en France, les 2 espèces les plus communes, à savoir l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), sont étroitement liées aux constructions humaines.

L'hirondelle rustique niche principalement dans les bâtiments annexes, souvent agricoles. Tandis que l'hirondelle de fenêtre niche sur les façades des maisons, en général sous le rebord du toit.

Ces deux espèces reviennent de leur migration africaine au début du printemps, lorsque la température dépasse 10°. Les hirondelles vont d'abord s'alimenter pendant plusieurs jours, autour d'un plan d'eau douce par exemple, avant de regagner les sites de nidification. Malheureusement, les hirondelles se trouvent confrontées à de nombreuses menaces, mettant en péril la survie de l'espèce en France : -20% depuis 10 ans pour l'hirondelle de fenêtre et jusqu'à 38% pour l'hirondelle rustique (données du programme STOC 2015).

Hormis quelques attaques de chats, de chouettes et de faucons, les hirondelles n'ont pas vraiment de prédateurs. L'Homme est donc l'unique responsable de leur déclin :

**Les pesticides** : leur utilisation détruit notamment toute présence d'insectes volants (appelés plancton aérien), et qui constituent la quasi-totalité du régime alimentaire des hirondelles (pucerons, diptères, hyménoptères, ...).

**La suppression des haies** : le remembrement des parcelles agricoles entraîne l'arrachage de nombreuses haies, véritables réservoirs d'insectes, privant ainsi les oiseaux dans leur ensemble de ressource alimentaire (et par ailleurs de sites de nidification et de zones refuges pour la faune en général).

**La raréfaction des sites de nidification** : les surfaces des constructions modernes souvent à base d'acier, de verre et de béton, sont trop lisses et ne permettent pas aux hirondelles d'y installer leur nid de boue. De plus, de nombreuses ouvertures dans les anciennes granges, greniers et autres hangars sont condamnées et privent d'accès les oiseaux. L'absence de points d'eau (telles que les mares autrefois présentes dans chaque ferme) est également un frein à la construction des nids.

**La destruction volontaire** : une des très fortes menaces concerne la destruction volontaire des nids par les particuliers suite aux salissures sur les façades. Les dégâts sont d'autant plus importants que les hirondelles réutilisent le nid de l'année précédente pour leur nichée. Il est important de rappeler que les hirondelles sont intégralement protégées par la loi (article L411-1 du code de l'environnement) et leur atteinte est également punie (article L415-3) par une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€ et/ou un an de prison.

## Mesures ERC

### Effets avant mesures

La démolition de l'ex-EHPAD sera à l'origine d'effets prévisibles avant mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction concernant :

- La destruction des nids (habitats d'espèces protégées), notamment les nids d'Hirondelles de fenêtre. Cette espèce se reproduit cependant dans le bourg de Guilliers à quelques centaines de mètres.
- La destruction d'individus, si les travaux sont réalisés durant la période de nidification,
- Le dérangement d'individus lors des travaux, qui concerne donc les individus qui peuvent fréquenter le bâtiment. Là encore les Hirondelles auront un report possible dans Guilliers.

**Il y a donc un impact prévisible sur l'Hirondelle de fenêtre, la mise en place de mesures ERC est donc nécessaire.**

### Mesures d'évitement et réduction

Afin de ne pas perturber la nidification des espèces nicheuses sur le bâtiment, **les travaux de démolition devront s'effectuer en dehors de la période s'étalant de mi-mars à août**. Ceci prend en compte les dates de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre ainsi que des autres espèces nicheuses (Moineau domestique, Etourneau sansonnet et Rougequeue noir).

**Bretagne Sud Habitat s'engage donc à réaliser ces travaux hors de la période de reproduction.**

Ainsi aucun impact direct n'est à prévoir sur les espèces nicheuses dont l'Hirondelle de fenêtre. Cependant, on note une destruction d'habitats d'espèces protégées, en effet les 3 nids occupés cette année seront détruits. La mise en place de mesures compensatoires est donc nécessaire.

## Mesures compensatoires

La destruction de ce bâtiment sans mise en place de mesures compensatoires pourrait donc avoir des conséquences sur l'Hirondelle de fenêtre, qui pour rappel est protégée et considérée comme nicheur quasi-menacé à l'échelle nationale. La prise de conscience de cette problématique par Bretagne Sud Habitat est à souligner.

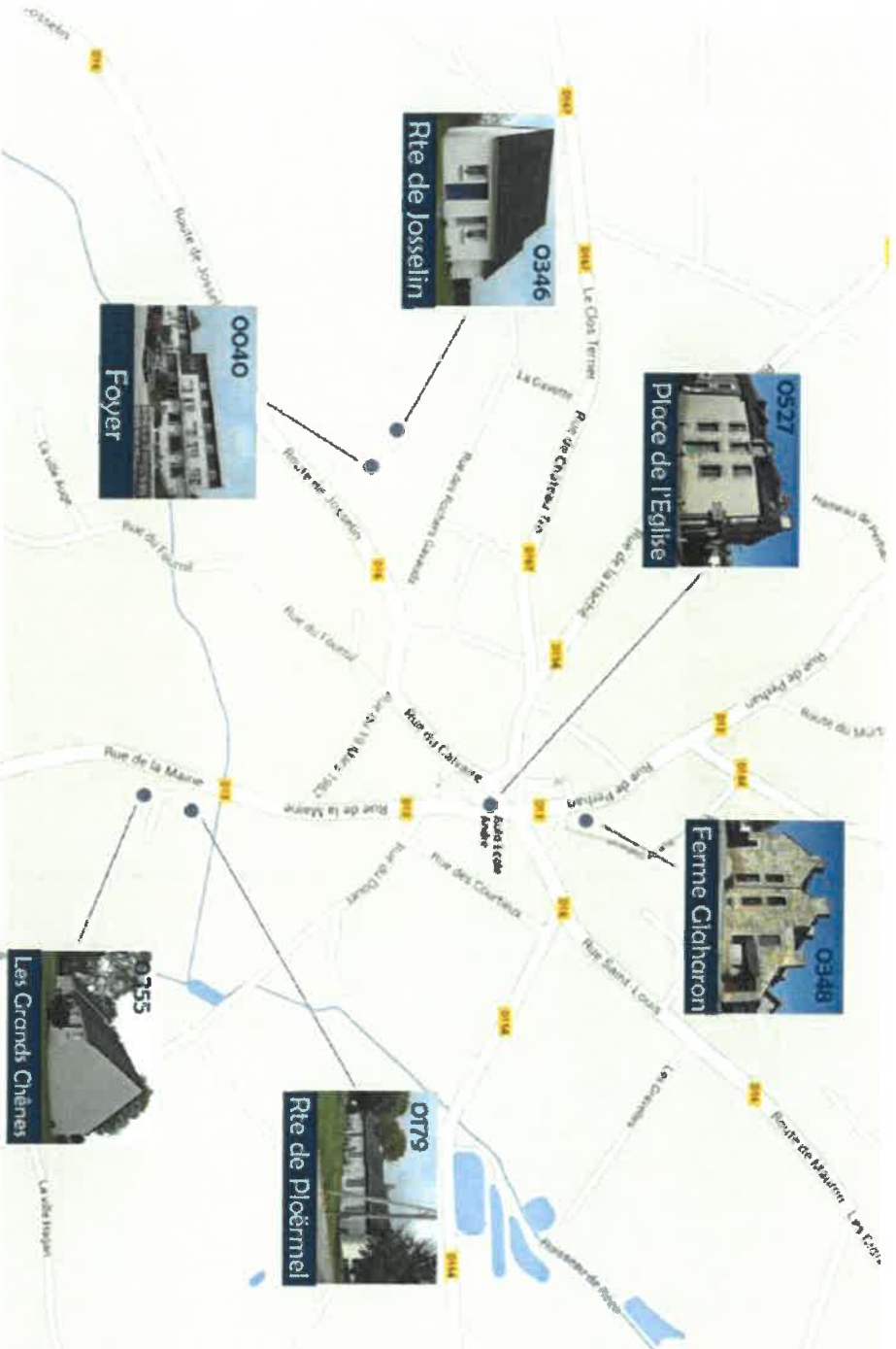
On peut penser qu'une fois le bâtiment détruit les Hirondelles de retour de migration iront occuper les ruelles de Guilliers, là où l'on retrouve déjà plusieurs nids. Cependant, il serait idéal de prévoir la mise en place de nids artificiels dans le bourg.

Bretagne Sud Habitat possède plusieurs bâtiments dans le bourg de Guilliers, il est donc envisagé d'y installer des nids artificiels. Ces nids artificiels seront donc installés sur deux résidences du centre-bourg de Guilliers situées place de l'église ainsi qu'au niveau de la ferme de Grahalon. Ces résidences sont propices à l'accueil des Hirondelles de fenêtre et sont situées à proximité des colonies existantes.

Ce principe de nichoirs artificiels fonctionne très bien dans le cas d'une colonie déjà bien implantée, comme c'est le cas ici dans le bourg de Guilliers. De même, des planchettes afin de récupérer les fientes peuvent être installées sur les nids déjà en place ou sur les nids artificiels disposés. Ce système permet aux personnes réticentes d'avoir des hirondelles sous leurs toitures de les tolérer plus facilement.

**Conseils de pose des nids artificiels à Hirondelles :** l'Hirondelle de fenêtre étant coloniale, il faut, si possible, installer plusieurs nichoirs à la fois. La pose se fait sous une avancée de toit, inaccessible aux prédateurs, soit à au moins 4 mètres de hauteur. Les nids ne doivent pas être disposés à proximité des arbres ou autres obstacles, dans l'idéal le lieu d'implantation doit être dégagé et ouvert de tous côtés. Les différents nichoirs vendus par la LPO sont présentés page suivante.

Ces nids devront être installés avant le retour des hirondelles, soit avant mars 2021.



Bâtiments appartenant à Bretagne Sud Habitat sur la commune de Guilliers. Il est prévu d'installer un total de 10 nids doubles sur le bâtiment place de l'église et la ferme de Claharon

**Bretagne Sud Habitat s'engage à fournir au moins 10 nids doubles artificiels avant mars 2021. Ils seront installés sur les bâtiments appartenant à Bretagne Sud Habitat situés dans le centre de Guilliers**



De plus, des nichoirs à Moineau domestiques seront disposés. Avec au moins un couple nicheurs sur le bâtiment de l'ancien EHPAD, il a été convenu de d'installer au minimum 2 nichoirs à colonie de Moineaux, soit un total de 6 cavités.


**Bretagne Sud Habitat s'engage à installer au moins 2 nichoirs à colonie pour les Moineaux domestiques suite aux travaux et avant la période de nidification. Ils seront installés sur les bâtiments appartenant à Bretagne Sud Habitat situés dans le centre de Guilliers**

**Nid double pour hirondelles de fenêtre**  
(Ref. LPO : 200023)

PRIX : 21,00 €

● Disponible

Quantité  Ajouter au panier

Note : 

LEILA MAZ

[Je dépose mon avis](#)

[Envoyer à un\(e\) ami\(e\)](#)

[Twitter](#)

**Description du produit** | **Description détaillée** | **Avis consommateurs (0)**


En béton de bois, livré avec système de fixation.

**Description complet :**  
Nid double pour hirondelles de fenêtre en bois et/ou de ferbe grece surabiment et béton de bois de qualité supérieure. Très résistant aux intempéries.

En bon de bois avec un trou d'entrée sur le haut, les nids doivent être posés sous une saucisse de toit, le rebord étant fixé sur le dessous d'un balcon, les nids à côté des sauts.

En été, les hirondelles aiment les saucisses d'entrée qui nichent en colonies, nous vous recommandons donc d'installer des saucisses d'entrée de qualité. Les saucisses d'entrée fréquentes les milieux urbains et se distinguent de l'hirondelle rustique par son aspect plus ou moins équilibré et sa sonnerie tout blanc.

**ADJUS : pour diriger** les hirondelles et les saucisses, nous, par ses forces, il est d'installer un dispositif est exclusive pour les nids. Les saucisses sont recueillies constructeurs par ailleurs, a faible dose, un excellent engrais naturel pour votre jardin.




**Nichoir à colonie de moineaux en bois**  
(Ref. LPO : 100505)

PRIX : 65,90 €

● Disponible

Quantité  Ajouter au panier

Note : 

LEILA MAZ

[Je dépose mon avis](#)

[Envoyer à un\(e\) ami\(e\)](#)

[Twitter](#)

**Description du produit** | **Description détaillée** | **Avis consommateurs**

Spécialement conçu pour les moineaux, qui nichent en colonies

**Description complet :**  
Les moineaux sont des oiseaux grégaire et aiment être en bande. Ce nichoir colonie de moineaux en bois a été conçu pour fournir un hébergement confortable aux moineaux afin qu'ils puissent nidifier côte à côte.

La porte d'entrée bascule grâce à des charnières articulées facilitant le nettoyage.

Fabrique en cèdre traité en de 19 et 25 mm pour une excellente isolation et une grande robustesse.

Dimensions : 31 x 37 x 16,5 cm.

Produit		Tarif (à l'unité)	
Nid double à Hirondelle de fenêtre		21 €	
Nichoir à colonie de moineaux		65,90 €	

**Mesures d'accompagnement**

Un suivi sur plusieurs années (sur au moins 4 ans dans l'idéal) est pertinent afin de déterminer le succès de la pose des nichoirs artificiels dans Guilliers. L'ensemble des nids occupés, artificiels ou non, devra être répertorié afin de constater une potentielle évolution de la population dans le bourg. Ce suivi est à réaliser lors de la période de reproduction des hirondelles, entre mai et juillet.

Année	Détail des prestations	Nombre de jour / salarié	Coût
2021	Inventaire des nids d'Hirondelles dans Guilliers et rédaction d'un compte-rendu	1,5	900 €
	Frais de déplacement (aller/retour 80 km)	0,40 € / km	32 €
2022	Inventaire des nids d'Hirondelles dans Guilliers et rédaction d'un compte-rendu	1,5	900 €
	Frais de déplacement (aller/retour 80 km)	0,40 € / km	32 €
2023	Inventaire des nids d'Hirondelles dans Guilliers et rédaction d'un compte-rendu	1,5	900 €
	Frais de déplacement (aller/retour 80 km)	0,40 € / km	32 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 796 €</b>

Ces actions se situent hors du champ d'application de la TVA

**Bretagne Sud Habitat s'engage à mettre en place le suivi de la population de Guilliers sur 3 années**

## Conclusion

Le présent dossier de demande de dérogation à l'Article L411-1 du Code de l'Environnement a été réalisé dans le cadre du projet de démolition de l'ex-EHPAD de Guilliers. L'Hirondelle de fenêtre est à l'origine de ce dossier, en effet le projet entraîne la destruction de 3 nids de cette espèce protégée.

Lorsqu'un projet entraîne la destruction d'individus d'espèces protégées ou est susceptible de remettre en question le bon accomplissement du cycle biologique des espèces protégées, la loi prévoit la possibilité d'une dérogation sous certaines conditions et formes posées par les articles L.411-2, R.411-6 et suivants du Code de l'Environnement et précisées par l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des demandes de dérogation. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle qui ne peut être engagée que dans des cas particuliers.

L'autorisation de destruction ou de capture d'espèces protégées et d'habitats d'espèces protégées ne peut cependant être accordée à titre dérogatoire, qu'à la triple condition suivante :

- qu'aucune autre solution satisfaisante n'existe,
- que le projet présente une raison impérative d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique,
- que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées.

Les deux premières conditions ont fait l'objet d'une justification de la part de Bretagne Sud Habitat (voir la partie contexte).

Concernant la troisième condition, le propos de ce dossier est d'évaluer si le projet est susceptible de nuire ou non « au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle » (Article L411-2 du Code de l'Environnement).

Dans ce cadre, une analyse des enjeux de conservation proposés par l'Hirondelle de fenêtre a été menée. Au regard des enjeux identifiés, un travail de concertation avec Bretagne Sud Habitat a été mené afin de définir les mesures à mettre en place. L'ensemble des impacts concernant les risques de destruction d'espèce a ainsi été évité grâce à la mise en place de la mesure d'évitement relative à l'adaptation de la période de réalisation des travaux (travaux hors de la période de nidification).

Cependant des impacts résiduels persistent sur la destruction d'habitats de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre. Ainsi, une mesure de compensation a été définie pour s'assurer que le projet ne remette pas en cause l'état de conservation des populations locales d'Hirondelle de fenêtre. **Un total de 20 nids artificiels, pour compenser la destruction de 3 nids, seront donc disposés dans le bourg de Guilliers, sur des bâtiments appartenant à Bretagne Sud Habitat.** Cette mesure fera l'objet d'un suivi de son efficacité les années suivantes, jusqu'en 2023. De plus, des nichoirs à Moineaux domestiques seront disposés sur ces bâtiments.


**Compte tenu des enjeux mis en évidence pour cette espèce protégée et des mesures de réduction, de compensation et de suivi qui seront mises en place, il s'avère que le projet de démolition de l'ex-EHPAD de Guilliers n'est pas de nature à nuire au maintien des populations d'Hirondelles de fenêtre.**

Expertise naturaliste avant démolition de l'ex-EHPAD de GUILLIERS (56) par la LPO Bretagne

**Contacts :**  
Naturaliste / Corentin Morvan, LPO BRETAGNE : [corentin.morvan@lpo.fr](mailto:corentin.morvan@lpo.fr)  
Boutique LPO : [www.boutique.lpo.fr](http://www.boutique.lpo.fr)

# Annexe 1

## Permis de démolition

 <p><b>COMMUNES ENSEMBLES SUITE D'UN DOSSIER DE PERMIS DE DEMOLIR DELIVRE PAR LE BSH - SIEGE DE YANNES COMMUNE DE GUILLIERS</b></p>	
Dossier : PD 056080 20 K0001 Dépensé le : 13/09/2020	Demandeur : BRETAGNE SUD HABITAT Représenté par Monsieur Erwan ROBERT 9 AVENUE EDGAR DEBAS CS92291 96008 YANNES CEDEX
Nature de l'ouvrage : Démolition de l'ancien EHPAD appropriation des terres et annexes	Adresse de l'ouvrage : ROUTE DE JASSERIN, LES CHENOTIS 56400 GUILLIERS Références cadastrales : Y5572 Eclaircie du terrain : 6 111 m <sup>2</sup>

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe votre demande d'autorisation ci-dessus référencée, et à laquelle aucune suite ne peut être donnée.

En effet il s'agit en l'espèce d'un projet de démolition de l'ancien EHPAD avec suppression des annexes et annexes, dépendants de l'ancien établissement (ancien R. 421-2 du code de l'urbanisme), la commune n'y est pas concernée.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Guilliers, le ... 23 MAI, 2020



## Annexe 2

Devis proposé à Bretagne Sud Habitat par la LPO pour assurer les mesures ERC



DEVIS

Bretagne Sud Habitat  
6 Avenue Edgar Degas  
CS 6281 - 56008 Vannes  
CS 97 48 22 00  
BRETAGNE SUD HABITAT N°

DEVIS n° :	DEV_BRE_2020_046_CM
En date du :	28/07/2020
Personne Réf. :	Corinne Morvan
Contract dans :	ESCAPE/BRETAGNE/SCD

Description	Débit	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Matériau à transporter de distance	Pro 2020 / d/04d	10	24 €	240,00
Médecine à l'écologie des insectes	2025	2	63,9 €	127,80
Accompagnement dans le suivi des sites et des milieux		2	600 €	1 200,00
Travaux de suivi et d'entretien des zones d'habitat		1,9	600 €	1 140,00
Travaux de suivi et d'entretien des zones d'habitat		30	0,4 €	12,00
Travaux de suivi et d'entretien des zones d'habitat		4,9	600 €	2 940,00
Travaux de suivi et d'entretien des zones d'habitat		30	0,4 €	12,00
Travaux de suivi et d'entretien des zones d'habitat		4,9	600 €	2 940,00
Travaux de suivi et d'entretien des zones d'habitat		67	0,4 €	26,80
<b>Total au devis en euros</b>				<b>4 897,60 €</b>

Devis certifié conforme et vérifié, arrêté à la somme de : 4 897,60 euros  
à valoir réactualisé au bon de commande, merci de ne pas inscrire le TVA.

Condition de règlement : Paiement à 30 jours de la facture, selon le montant et la nature de la prestation, un acompte de 30 % peut être demandé.

Paiement par chèque bancaire à l'ordre de la LPO Bretagne, ou par virement sur le compte suivant :

IBAN	FR04 1307 0433 7505 3456 0244 333
BIC	CHEFR33XXX
Titulaire	Centre National de Recherche

Pour Bretagne Sud Habitat :  
Bon pour recevoir  
A. :  
Nom et signature (précisé de la mention la dépositaire)



LPO BRETAGNE  
Mission de quartier de la Bretagne - 3 rue du Marchais - 33100 MERIGNES  
N° SIRET : 333 94 334 000 13 - CONTACT : secretariat@lpo-bretagne.org